

**AUTORISATION DE DÉPENSES POUR FRAIS DE REPRÉSENTATION
ANNÉE 2025**

**Première commission : Finances et
Administration Générale, Evaluation
des Politiques Publiques et Solidarité
Territoriale**

**COMMISSION PERMANENTE
du 10 février 2025**

**DELIBERATION
N° 2025-02-10-2**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de La Charente-Maritime, le 10 février 2025 à 17h45, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Vu l'article L5217-10-9 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement (hors Autorisation d'Engagement) dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et dans la section d'investissement (hors Autorisation de Programme) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant la délibération n° 128 du 20 décembre 2024 précisant les plafonds à respecter par chapitre dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025,

Considérant qu'une dotation budgétaire annuelle doit être fixée afin de couvrir les dépenses vestimentaires de représentation des agents qui, dans l'exercice de leurs missions, valorisent l'image du Département de la Charente-Maritime,

Considérant que cette dotation concernera l'achat de vêtements tels que listés ci-dessous et pour un montant maximal annuel tel qu'indiqué ci-dessous, adaptés au contenu des missions des agents :

1) Pour les personnels d'accueil de la Maison de la Charente-Maritime : accueil du public, de la presse, des élus, des personnalités et visiteurs de marques, de délégations internationales, présence en session, organisation des visites, manifestations, colloques...

Tailleurs : veste, pantalon ou jupe – Chemisiers, pull, top – Chaussures – Ceinture.

Mme Linda PIGEON	1 300 €
Mme Marie-Claire COUZINIER	1 300 €
Mme Nadia BAPTISTE	1 300 €
Mme Vanessa GAL	1 300 €

2) Pour le personnel chargé des services audiovisuels et multimédia : présence en session, manifestation, colloques.

Veste – Pantalon ou jupe – Pull ou chemise – Chaussures de ville – Ceinture – Cravate

M. Pierre LENARD 500 €

Mme Pauline BREYTON 500 €

3) Pour le personnel d'accueil de Jonzac : accueil du public et présence en soutien à la Maison de la Charente-Maritime.

Veste – Pantalon – Pull ou chemise – Chaussures de ville – Ceinture - Cravate.

M. Aurélien RAUD 700 €

4) Pour le personnel d'accueil de Saintes : principalement accueil de public en difficulté, de la presse, des élus.

Tailleurs : veste, pantalon ou jupe – Chemisiers, pull, top – Chaussures – Ceinture.

Mme Corinne DEBORDE 1 000 €

Mme Claudine DUBAN 1 000 €

Mme Isabelle MOSNIER 1 000 €

5) Pour les chauffeurs = Veste – Pantalon – Pull ou chemise – Chaussures de ville – Ceinture – Cravate.

M. Frédéric COHELEACH

(recrutement au 1^{er} février 2025) 642 €

M. Vincent BEAUVAIS 700 €

6) Pour le personnel d'intendance = Tailleurs : veste, pantalon – Chemisiers, pull, top – Chaussures – Ceinture – Cravate.

M. Gilles PATARIN 500 €

7) Pour le personnel d'accueil de la Maison de la Charente-Maritime Pays Rochelais-Ré-Aunis : principalement accueil de public en difficulté, de la presse, des élus.

Tailleurs : veste, pantalon ou jupe – Chemisiers, pull, top – Chaussures – Ceinture.

Mme Valérie MINISCLOUX 1 000 €

M. Sébastien DELAVALD 1 000 €

8) Pour les agents chargés des Assemblées : présence en session.

Tailleurs : veste, pantalon ou jupe – Chemisiers, pull, top – Chaussures – Ceinture.

Mme Delphine BRUNIAU 350 €

Mme Aurélie BERNARD 350 €

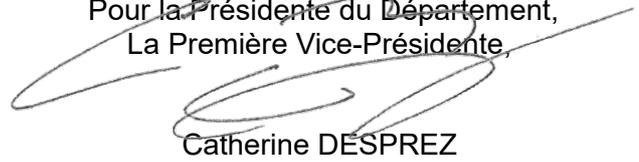
Mme Charlotte SIMONNET 350 €

Considérant l'avis favorable de la 1^{ère} Commission du 23 janvier 2025,

DECIDE du paiement des factures afférentes aux dépenses dont il s'agit.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right, positioned over the text of the official title.

Catherine DESPREZ